

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 14/01/2022

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé rue du Carrefour, 25A

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant la demande.

Premièrement, nous tenons à souligner l'importance de la conservation de la fonction d'entrepôt au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ces espaces permettent de conserver des activités productives en ville indispensable à son bon fonctionnement et évitent une migration vers la périphérie et donc des embarras de mobilité.

Deuxièmement, nous souhaitons attirer l'attention des membres de la commission sur la typologie du quartier et de la rue du carrefour. En effet, en dehors de Tomberg qui est voirie plus structurante, l'ensemble du quartier et des rues avoisinantes est constitué de petite maison généralement d'un gabarit R+1+T. Les gabarits plus importants sont exceptionnels et généralement situés aux intersections avec d'autres voiries. À ce titre, l'immeuble voisin du projet, le numéro 27, est une exception, voire un accident de parcours, dans l'urbanisation de la rue du Carrefour.

Troisièmement, malgré la hauteur, déjà exceptionnelle, du voisin le plus haut (le n°27) le projet du demandeur souhaite le dépasser. Une telle rehausse rentrerait en totale contradiction avec la typologie existante et créerait un nouvel « accident » dans la cohérence de la rue.

Quatrièmement, accepter la rehausse telle que présentée, c'est également ouvrir la porte à une rehausse généralisée de côté impair de la rue en créant un précédent.

Cinquièmement, nous souhaitons que la partie de toiture plate non accessible (afin de respecter le Code civil) soit aménagée en toiture végétalisée.

Pour conclure, notre association s'oppose à la rehausse telle que présentée. Sa réalisation viendra rompre la cohérence et la typologie du quartier. Tout en créant un précédent ouvrant la voie à une rehausse généralisée. De plus, nous souhaitons qu'afin de limiter l'imperméabilisation de la parcelle et garantir le Code civil que la toiture plate inaccessible du R+1 soit aménagée en toiture végétalisée.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la commission de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Moulin', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers